

Les lieux-dits ont leur histoire

Il y a, sur le plan cadastral, quarante-et-un noms de lieux-dits concernant Saint-Genis-L'Argentière et l'on utilise, vraisemblablement à tort d'autres appellations.

On peut noter en effet que différents noms donnés à certains secteurs n'existent pas sur le cadastre : le Ferrouillet alors qu'il s'agit en fait du "Farrolier", les Rossandes alors que ce lieu-dit se trouve de l'autre côté de la nationale 89... sur la commune de Sainte-Foy-L'Argentière, "Grandchamp" et "les Marinches" alors que ces noms figurent sur des panneaux de signalisation, "le Mague", "Bedouillard" lieux pourtant connus des anciens. Et puis d'autres dont on parle mais qui se trouvent sur les communes voisines : Orgeolle (Aveize), le Charret (Duerné).

Il y a aussi des secteurs qui sont connus tels que, sans que le nom figure sur le document officiel : la Goutte, le Tonkin, le Chatard, le Domaine... des maisons particulières comme la ferme des deux anges, le clos Saint-Joseph, le Pavillon.

Et puis d'autres auxquels on a voulu donner plus récemment une localisation en fonction de nouvelles constructions : la résidence "Mon village" (1984), le lotissement "Les Plaisances" (1985), la résidence "du puits" (1994), le lotissement "Saint-Roch" (1998), la résidence "Pique-sur-Brévenne" (1999).

On peut s'apercevoir aussi que l'ancienne école du haut se trouve "aux gardes", que le terrain omnisports René Poncet, la station d'épuration du

village et une partie de la bibliothèque municipale se trouvent à "la parlière", que la station d'épuration de Lafay se trouve "aux gardes", que l'entreprise Axcell Biotechnologies est à "Goutte-Morte" sur la zone d'activités dite de la parlière, qu'une partie sud-ouest du lotissement les plaisances se trouve "aux conches", que les entreprises Neoxel et Raginel sont implantées à "chenevatière"...

Sans prendre tout cela trop au sérieux, il faut savoir que la domiciliation de tout un chacun est importante pour les démarches administratives notamment. Pour l'établissement d'une demande de carte nationale d'identité par exemple, la mairie demande qu'on lui fournisse deux justificatifs différents indiquant le lieu d'habitation. Et force est de reconnaître que parfois les adresses mentionnées ne coïncident pas forcément avec le lieu-dit exact indiqué sur le plan cadastral de la commune... Mais on considèrera alors que l'appellation relève de la notoriété publique.

Depuis Napoléon

Pour la petite histoire, nous dirons que le cadastre a été institué le 15 décembre 1807 et la rénovation de ce document dit Napoléonien a été engagée après... 1930. Celui de Saint-Genis-L'Argentière date de 1826. Le plan actuel est au

jour d'hui régulièrement mis à jour.

On notera que normalement, seul le centre des impôts foncier (165, rue Garibaldi à Lyon-3e en ce qui nous concerne) est habilité à délivrer des extraits du plan cadastral.

L'Etat possède d'ailleurs sur les documents cadastraux un droit d'auteur protégé par la loi du 11 mars 1957, modifiée le 3 juillet 1985, sur les propriétés littéraire et artistique.

Le cadastre et ses lieux-dits exacts à Saint-Genis

Section A 1re feuille : Boussoire, Rossand, Grande Rase, Grande Charrière, Seignerondon, Gros-Bois, Petit Bois, Aux Feuillées.

Section A 2e feuille : Aux Gardes, Leuillon, Le Bisardon, Au Plat, Aux Goths, Grand Fond, Gouttenoire, Au Farrolier.

Section B 1re feuille : Aux Roches, les Côtes, Montfort, Laguaise, Margillon, Matelle, Aux Thivels, Le Crêt des fées.

Section B 2e feuille : Aux Conches, La Parlière, La Valsonnaire, Goutte-morte, Sanigon, Aux Rivières, Les Côtes.

Section B 3e feuille : Le Bourg

Section C feuille unique : Malacourt, Grand Bois, Le Murrier, Lafay, Grande Terre, Les Envers, Bridemont, Le Devet, Les Vignes, Chenevatière.